

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats

A T T E S T A T I O N

La CARPA (CAISSE DES REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS), domiciliée 14 rue Marcel de Serres, 34000 Montpellier, représentée par son Président en exercice, Monsieur Bernard BÉRAL,

Atteste par la présente :

avoir reçu sur son compte ouvert à la Banque Populaire du Sud dont le siège social est sis 38 Bld Georges Clémenceau 66966 PERPIGNAN CEDEX 09 par l'intermédiaire du cabinet DORIA AVOCATS, situé 23 BIS rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER,

- Le 28 octobre 2025, un virement de **4 999 € (quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros)** de Madame Corinne, Madeleine, Louise LE GOUX épouse SOENEN
- Le 29 octobre 2025, un virement de **1 € (un euro)** de Monsieur Philippe SOENEN
- Le 30 octobre 2025, un virement de **5 000 € (cinq mille euros)** de Monsieur Philippe SOENEN

Somme qui a été imputée dans un sous-compte ouvert au nom de

2AIC IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège Social : 26 rue des courlis
34970 LATTES

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que par le (ou l'un des) représentant (s) de la société sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de Commerce attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce des Sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Montpellier, le 5 novembre 2025

